ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - **FSU**

F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

POUR L'EPS !

DOSSIER SPÉCIAL PÉDA

CLIQUER F.S.U.
C'EST VOTER SNEP

Sport scolaire

Le sport scolaire se doit de rester un service public permettant l'accès à une pratique physique, sportive et artistique volontaire régulière, de qualité et à moindre coût partout sur le territoire. Les attaques ne manquent pas : « plan mercredi », 2S2C et bientôt les « 2h de sport supplémentaires en collège » mettent directement les AS en concurrence avec le périscolaire et l'extra-scolaire.

Le SNEP-FSU s'engage partout et avec constance pour le respect du forfait d'AS pour tous·toutes les enseignant·es, pour la libération des mercredis après-midi particulièrement en lycée et pour l'attribution de moyens suffisants (matériels, financiers, humains, accès aux équipements, etc.) pour l'AS et pour l'UNSS.

Les rencontres sportives et artistiques inter-établissements doivent rester le cœur du sport scolaire pour nos élèves. Les temps de rencontres et de travail pour la profession doivent également se multiplier afin de construire collectivement les projets politiques et sportifs de l'UNSS, du niveau local au niveau national.

Certifications

La certification spécifique est un des piliers d'une discipline scolaire. C'est avec cette affirmation que le SNEP-FSU porte les exigences pour une EPS pleinement reconnue au sein de l'éducation nationale. Depuis plusieurs années, nous avons fait la démonstration d'une « dédisciplinarisation » de l'EPS via les attaques contre la place de l'EPS dans la certification. Dans le cadre du Diplôme National de Brevet (DNB), l'EPS n'est plus présente parmi les épreuves disciplinaires. Pour ce qui est du lycée, l'opiniâtreté du SNEP-FSU a permis la création d'une spécialité (car c'était la seule discipline à ne pas en disposer) et a sans doute évité la quasi-disparition de l'EPS dans le cadre du baccalauréat.

Avec notre exigence de nouveaux horaires de 4 h d'EPS de la 6ème à la terminale, il conviendra aussi de réintégrer une évaluation spécifique au DNB et revoir les référentiels d'EPS en lycée et en lycée professionnel.

Équipements

Savoirs à acquérir, temps d'apprentissage, niveaux de compétences développés dans les APSA dépendent avant tout des équipements sportifs mis à disposition des établissements scolaires. Le SNEP-FSU s'engage depuis des décennies pour lutter contre les inégalités territoriales d'accès aux équipements et pour en améliorer la qualité d'usage, afin qu'ils répondent aux besoins des scolaires.

Notre expertise est reconnue par le ministère de l'Éducation nationale, les cabinets d'architectes, programmistes, etc. Les rencontres régulières avec les collectivités et les services de l'éducation nationale ont permis la construction de centaines de gymnases « SNEP ». Le SNEP-FSU continue de porter l'exigence d'un grand plan national pluriannuel d'investissement pour la construction et la rénovation de milliers de grands gymnases, stades, salles spécialisées ou semi-spécialisées… dans ou à proximité immédiate des établissements scolaires et 1 000 piscines.

« Avec notre exigence de nouveaux horaires de 4 h d'EPS de la 6ème à la terminale, il conviendra aussi de réintégrer une évaluation spécifique au DNB et revoir les référentiels d'EPS en lycée et en lycée professionnel. »

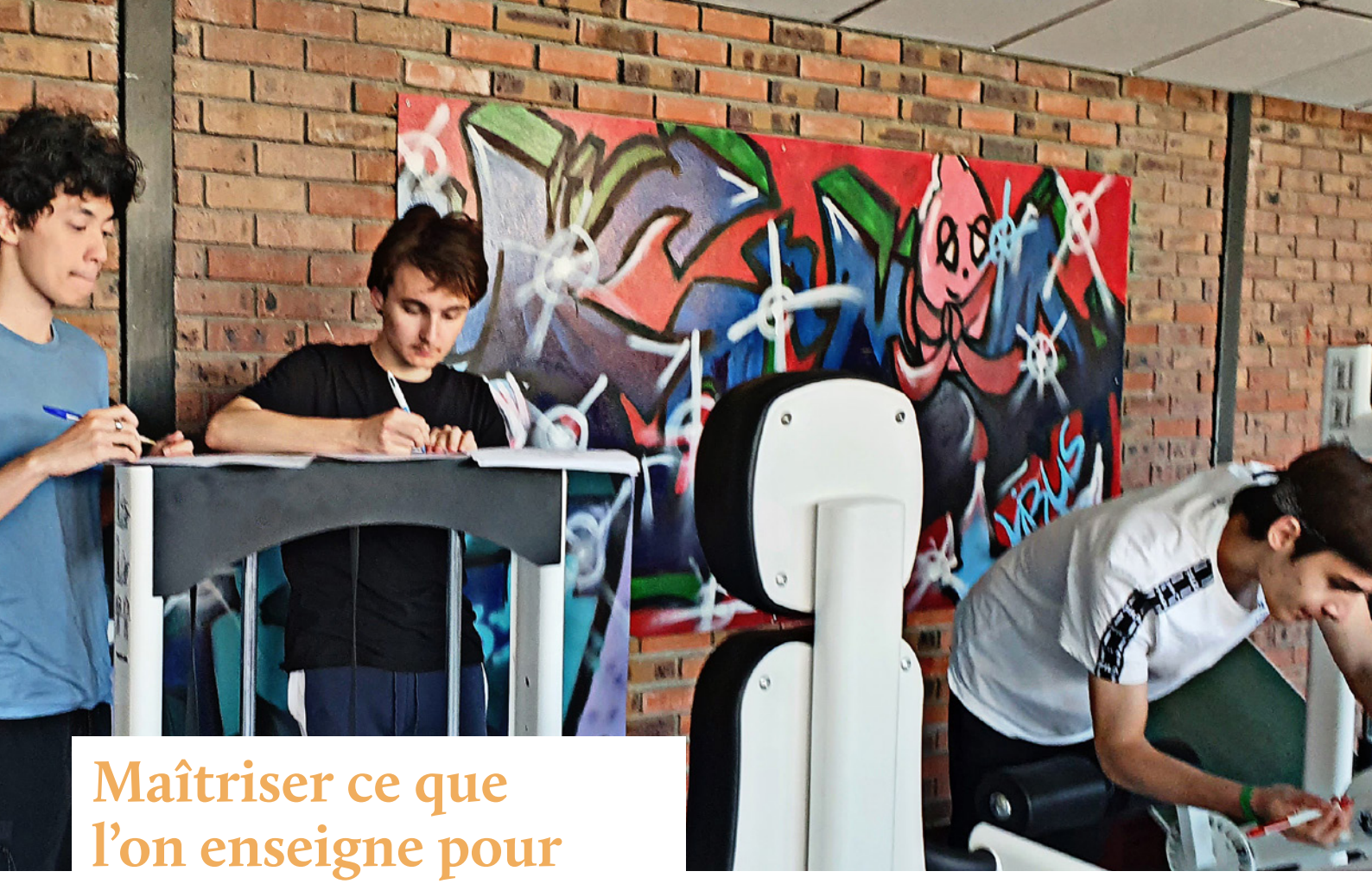

Maîtriser ce que l'on enseigne pour faire réussir les élèves

La formation, qu'elle soit initiale ou continue est une clé pour la réussite de tous les élèves, mais tout dépend du contenu, du temps et du rôle qu'on lui attribue. Le SNEP-FSU est attaché à une formation de proximité, mais surtout à une formation disciplinaire basée sur les APSA. C'est par la maîtrise de celles-ci que l'enseignant·e fera émerger les problématiques et qu'il·elle pourra établir des contenus pédagogiques et didactiques pertinents et nécessaires à l'apprentissage des élèves. Actuellement, la formation ne répond pas aux besoins des enseignant·es mais à celle des politiques à l'œuvre et à des injonctions : formations transversales, valeurs de la république, mise en application des réformes, inclusion… mais c'est bien à travers les contenus disciplinaires que ces formations prendront leur sens.

« Le SNEP-FSU continue à militer pour des programmes nationaux et ambitieux. »

Des exigences communes

Le SNEP-FSU, depuis 2016 (programmes collège), travaille à des « programmes alternatifs » évolutifs, collectifs, qui ont comme ambition de couvrir le collège jusqu'au Bac. Ils sont discutables, partageables, mais ils sont aussi et surtout des outils pour aider à construire les projets EPS dans le contexte actuel. Chaque APSA traitée (tout n'est pas encore couvert actuellement) fait l'objet d'une fiche qui, à terme, donnera les enjeux de formation, les savoirs à faire acquérir, ainsi qu'une épreuve de certification, au DNB et au Bac. Tout ça en libre accès, sur le site du SNEP-FSU.

Quoi faire des programmes d'EPS ?

Les programmes d'EPS ne donnant plus aucun attendu dans les APSA, l'EPS devient une mosaïque de propositions sans exigence commune nationale. En fonction des possibilités locales, installations sportives, formations des enseignant·es, les savoirs sont déterminés. Les inégalités sociales et territoriales sont ainsi validées, dédouanant l'État de toute responsabilité et faisant au contraire reposer sur les enseignant·es le poids de l'échec ou de la réussite. Que doivent savoir l'ensemble des élèves dans notre domaine ? Le SNEP-FSU continue à militer pour des programmes nationaux et ambitieux.

Tout de suite…

Les 10 mesures d'un plan d'urgence pour augmenter l'activité physique, sportive et artistique des jeunes

- 4h par semaine d'EPS, de la maternelle à la fin du lycée.
- Un plan de construction de 1 000 gymnases et piscines éco-responsables d'ici 2024.
- Doublement des recrutements pendant au moins 5 ans, soit 1 500 recrutements par an.
- Mise aux normes environnementales et adaptation des équipements aux nouvelles attentes des pratiquant·es (chiffrage de la cour des comptes : 20 milliards d'euros).
- Diminution du nombre d'élèves par classe : 24 maximum
- Augmentation de la subvention de l'État pour le sport scolaire. Libération de la plage horaire du mercredi après-midi dans tous les établissements scolaires.
- Une épreuve d'EPS aux examens (DNB, CAP, Bac) avec un coefficient revalorisé.
- Un financement du sport à hauteur de 1 % du budget de l'État (0,14 actuellement). La construction d'un observatoire des inégalités territoriales du sport. Une nouvelle loi d'orientation et de programmation pour le sport.
- Une section sportive scolaire ou une option dans chaque établissement scolaire.
- Création d'un module obligatoire à l'université en licence.

Contact

SNEP-FSU National - Paris

76, rue des Rondeaux - 75020 Paris

Horaires d'ouverture - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Mail : secretariat@snepfsu.net - Tél. : 01 44 62 82 23

Retrouvez toutes les informations sur www.snepfsu.net/contact

Suivez-nous sur www.facebook.com/snepfsu